



Elaboration du Programme Régional Forêt-Bois (PRFB) Région Centre – Val de Loire

I. Introduction et cadrage

En application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, l'Etat a établi le Programme National pour la Forêt et le Bois, ou PNFB.

Construit à partir d'un travail collectif et collaboratif entre tous les acteurs de la filière de la forêt et du bois, le PNFB a pour objectif de créer de la valeur en France à partir de la ressource française, de répondre aux attentes des citoyens avec notamment des projets de territoires, de lutter contre le réchauffement climatique, d'adapter la forêt à ce changement, et de développer des synergies entre la forêt et l'industrie. Le PNFB est consultable à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix>

Mais le PNFB est avant tout un plan d'action. Le programme comporte à la fois des mesures destinées à l'amont de la filière, c'est-à-dire les sylviculteurs, et à l'aval, d'autres encore à la filière dans son ensemble. Le PNFB met en place des leviers pour assumer le rôle de production de la forêt en augmentant la récolte de bois tout en assurant le renouvellement de la forêt. Il promeut des actions innovantes, tel le développement du numérique dans la filière.

Le Programme Régional Forêt-Bois, ou PRFB, correspond à la déclinaison pour la région Centre – Val de Loire du PNFB. Il transcrit la politique forestière régionale pour les 10 prochaines années, et adapte le cadre national aux particularités de la région. Son contenu sera validé par la commission régionale forêt bois, ou CRFB, qui est l'instance régionale de pilotage de la filière, coprésidée par le Conseil Régional et l'Etat.

Les services de l'Etat et du Conseil Régional doivent élaborer le PRFB avant février 2019, soit deux ans après publication du décret d'application du PNFB (paru le 10 février 2017).

L'objectif du PRFB est d'obtenir un diagnostic partagé, de grandes lignes directrices clairement identifiées par l'ensemble de la filière, et des actions qui concernent des secteurs à enjeu prioritaire. Afin de répondre avec pragmatisme à ce cahier des charges ambitieux, nous souhaitons un maximum de cohérence et de concertation.

De cohérence, en veillant notamment à la bonne articulation du PRFB avec le CAP filière 2015-2018, outil de financement du Conseil Régional, mais aussi en se basant sur le travail conséquent fourni dans le cadre du PNFB.

De concertation, en ouvrant des groupes de travail à tout acteur de la filière intéressé à l'idée d'apporter sa contribution, et pas uniquement auprès des thématiques qu'il a l'habitude d'aborder !

Le contenu du PRFB intégrera donc des actions issues du PNFB, mais aussi des initiatives régionales portées par les acteurs localement à-même de partager des objectifs communs pour la filière bois.

II. Méthode d'élaboration du PRFB

En région Centre – Val de Loire, une réflexion et un travail de fond est déjà engagé dans le cadre du CAP'filère, animé par l'interprofession Arbocentre.

Dans ce cadre, des initiatives et des études préexistantes fournissent déjà un arsenal de données utiles pour le PRFB. Elles seront utilement complétées par de nouvelles données : l'Inventaire Géographique National, ou IGN, fournit un kit de données à chaque nouvelle région pour appuyer le diagnostic. Par ailleurs, une étude nationale prospective, fixe les objectifs de mobilisation supplémentaire de la ressource.

Au niveau national, le chiffre de + 12 millions de m³/an à horizon 2026 a été retenu. Pour la région Centre – Val de Loire, le PNFB prévoit une mobilisation supplémentaire, indicative de + 1,02 millions de m³/an à horizon 2026.

Cet objectif chiffré sera discuté lors des groupes de travail, et modifié si besoin. Le choix définitif des objectifs sera validé en commission régionale forêt-bois.

L'élaboration du PRFB se fera donc en utilisant l'existant et en l'adaptant au nouveau cadre, conformément aux attentes formulées lors de la commission régionale forêt-bois du 16 décembre 2016. L'enjeu est d'intégrer l'ensemble des démarches, actions, et financements existants en région sur le volet forêt-bois. Les actions issues du CAP'filère seront alors intégrées, et les manques ou besoins supplémentaires seront ajoutés. Le PRFB sera plus englobant que le CAP'filère.

Un travail sur l'état des lieux des actions, par thématiques, est donc nécessaire avant de définir les priorités. L'interprofession Arbocentre a déjà constitué, en 2012, des groupes de travail thématiques dont les sujets se rapprochent fortement des thématiques du futur PRFB. Notre objectif était donc de modifier ces groupes de travail pour les adapter, en changeant leur composition et leur gouvernance. Les groupes de travail, ainsi modifiés **sont donc au nombre de trois en région** :

Le premier, intitulé Sylviculture de demain.

Ce groupe se penchera sur les réponses à apporter au besoin de renouvellement, très présent en région Centre – Val de Loire. Il réfléchira à des itinéraires sylvicoles adaptés au changement climatique, questionnera l'adéquation essences/stations à la lueur du changement climatique. Ce groupe de travail, avec une dimension prospective, tâchera malgré tout de fournir des éléments concrets aux gestionnaires. Ce groupe de travail réfléchira également aux liens entre écosystèmes forestiers et prévention des risques naturels (incendies, inondations,...)

Le second, nommé Approvisionnement durable.

L'objectif de ce groupe de travail est d'avoir une réflexion par bassins d'approvisionnements, et de mettre autour de la table les acteurs pour faire le bilan sur :

- quels besoins en biomasse, et quelle offre ?
- quels objectifs de mobilisation par massifs, quels blocages à la mobilisation, quels moyens de lutte ?

Le troisième, enfin, concernera l'Innovation et l'utilisation des bois locaux.

Ce groupe de travail apportera une réflexion de la première à la troisième transformation, en réfléchissant à l'adaptation au marché. Il posera la question de l'innovation, du numérique, de la valorisation des sous-produits, etc.... Il réfléchira à quels usages pour quelle industrie ? Un travail sur la commande publique sera également engagé.

Les thématiques *Environnement, Emploi/Formation et Communication*, transversales, seront abordées dans chacun des groupes de travail, afin qu'elles soient systématiquement intégrées à notre démarche.

Les groupes de travail, animés par des structures différentes, mèneront des réflexions en cohérence grâce au rôle de coordinateur du comité de pilotage, ou COPIL.

Le COPIL, dont la composition est présentée ci-contre, est une instance de pilotage, de concertation qui veille à la cohérence et la bonne tenue du processus d'élaboration du PRFB.

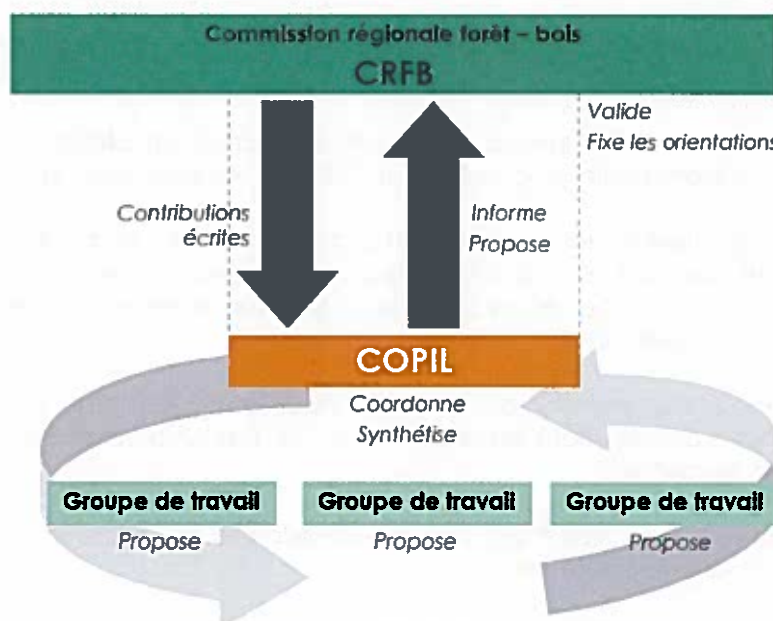
Il devra notamment réfléchir aux indicateurs de suivi du PRFB, veiller à la coordination des groupes de travail, faire un travail de synthèse des travaux et en assurer la communication, au sein des groupes de travail mais aussi de la CRFB. Il offre un appui méthodologique tant sur les méthodes d'animation que sur la coordination entre groupes de travail. Se baser sur les études existantes permet de gagner du temps dans l'élaboration du PRFB, mais augmente le temps de préparation en amont des réunions, d'où cet accompagnement particulier.



Enfin, le COPIL sera aussi chargé de la rédaction du PRFB une fois les orientations prises.

Afin d'assurer une certaine cohérence entre les réflexions conduites dans l'ensemble des groupes de travail, les deux copilotes de chaque groupe prendront part au comité de pilotage, qui effectuera la synthèse des travaux et définira les priorités régionales.

Le COPIL est donc une instance technique qui orchestre l'élaboration du PRFB, et assure le lien entre groupes de travail et l'instance stratégique de validation qu'est la commission régionale forêt – bois. Cette organisation a été présentée et validée lors de la commission régionale forêt-bois du 16 décembre 2016.

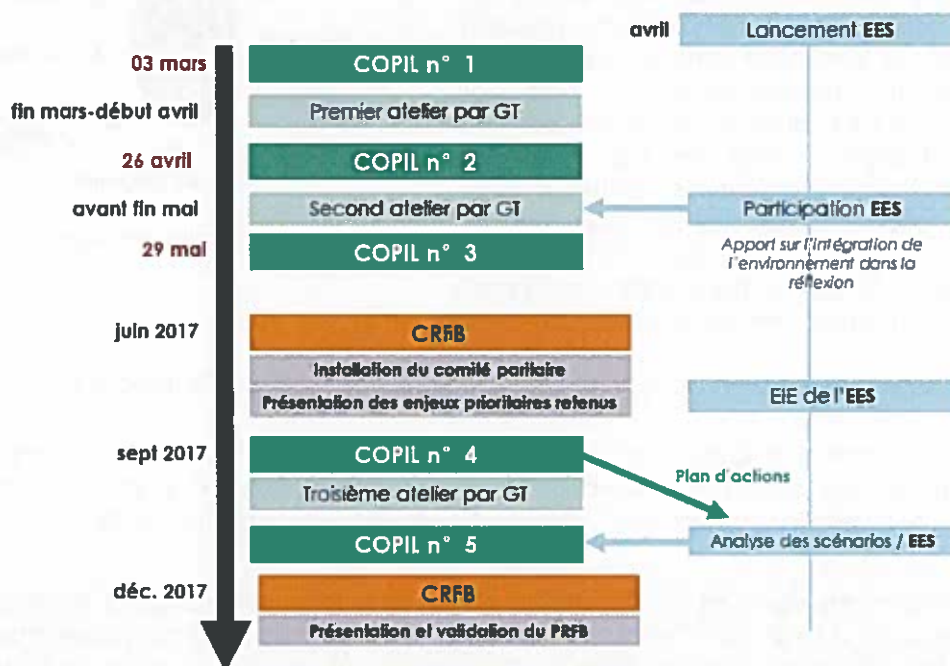


III. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel, présenté lors de la CRFB du 16 décembre 2016, fonctionne en deux temps :

- dans un premier temps, de **faire émerger les questions primordiales** à aborder dans le PRFB, en se basant sur le PNFB et les actions menées en région,
- dans un second temps, sur la base des priorités identifiées, **définir des actions à mettre en place** dans le PRFB, qui servira d'ossature à sa construction.

Calendrier prévisionnel - PRFB



1) Travailler sur les enjeux :

Pendant cette première phase, deux réunions des groupes de travail auront lieu. La validation des enjeux sera discutée lors de la commission régionale forêt-bois de juin 2017.

COPIL n°1 : définir les livrables de l'animation, les points à aborder en atelier, et valider les compositions des groupes. Communiquer auprès de la CRFB sur les choix opérés.

1^{ère} réunion du groupe de travail : faire ressortir un panorama assez large des enjeux en sollicitant les participants. Sur la base de ces enjeux, commencer à interroger les freins éventuels ou les blocages. Suite à ces échanges libres, réinsérer les enjeux identifiés dans le cadre du PNFB et des actions existantes.

COPIL n°2 : faire la synthèse des enjeux mentionnés, et discuter de leur validité vis-à-vis des priorités régionales. Appel à contributions de la part de la CRFB pour ajouter d'autres enjeux ou discuter de la validité de certains.

2^{nde} réunion du groupe de travail : développer les enjeux priorisés par le COPIL n°2, ou ceux n'ayant pas fait l'objet de développement.

COPIL n°3 : synthèse des enjeux précisés, hiérarchisés, et proposition pour la commission régionale forêt-bois de juin 2017.

CRFB : présentation et validation des enjeux retenus en région Centre – Val de Loire.

2) Elaborer le plan d'action :

Consécutivement à la CRFB de juin 2017, les acteurs pourront se baser sur des enjeux hiérarchisés et priorisés par l'instance de validation.

COPIL n°4 : à partir des enjeux, regarder ce qui existe déjà, ce qui doit être traduit en nouvelles actions ou conforté.

3^{ème} réunion des groupes de travail : à partir du croisement enjeux / actions existantes réalisé par le COPIL, définir les actions potentiellement intéressantes pour le PRFB. Y associer un calendrier, un porteur d'action et si possible un indicateur de réussite.

COPIL n°5 : Synthèse des travaux. Centrer sur les actions importantes, début du travail de rédaction.

Enfin, cette élaboration s'accompagne d'une évaluation environnementale stratégique, ou EES, qui sera lancée pour début avril. Dès lors, l'objectif est que le prestataire participe à la 2nde réunion du groupe de travail, et amène les acteurs à discuter d'environnement au sens large. Une présentation de l'état initial de l'environnement pourrait être réalisée lors de la CRFB de juin 2017. Enfin, le prestataire participera également à la troisième réunion du groupe de travail, pour dresser le bilan des impacts du PRFB sur l'environnement.

IV. Etat d'avancement du PRFB

Depuis la précédente commission régionale forêt-bois, deux réunions de réflexion ont été conduites pour s'accorder sur la façon de faire vivre ces groupes, et de les faire travailler vers un objectif commun : aboutir à un document d'orientation comportant des actions concrètes.

Une première réunion, le 07 décembre 2016, a permis de mettre au point la méthodologie actuelle dans ses grandes lignes. Lors d'échanges libres, certaines recommandations ont émergé, comme notamment :

- Ne pas recréer de groupe de travail si l'instance existe déjà,
- Partir des documents qui existent, et identifier les thèmes préexistants,
- Réussir à prioriser de façon concertée, pour éviter que les acteurs aient l'impression que les décisions sont prises indépendamment de leurs propositions,
- Associer largement les acteurs, et particulièrement les entreprises pour rester au plus près des réalités de marché,
- Faire moins de 3 réunions par groupe de travail, pour éviter l'essoufflement des participants.

De cette réunion, une organisation a été construite et validée lors de la CRFB du 16 décembre 2016. Une seconde réunion, le 02 février 2017, a ensuite permis de préparer la tenue des groupes de travail. Lors de cette réunion, ont été discutés :

- Les copilotes des groupes de travail,
- Le calendrier prévisionnel,
- La circulation de l'information et l'association des membres de la CRFB.

A la suite de ces deux réunions d'échange, le premier COPIL, en date du 03 mars 2017, a validé et précisé les choix opérés. La méthodologie actuelle est donc la traduction opérationnelle de la validation collégiale du 16 décembre 2016.

Prochaine étape : le début des travaux par les groupes de travail début avril.

